



AVIS PUBLIC

Lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal de cette municipalité, qui sera tenue par visioconférence le 7^e jour du mois de février 2022, à 19 h, sur l'application Zoom, les membres de ce Conseil procéderont à l'adoption du règlement 2022-384 remplaçant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vertu des articles 11 et 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Le règlement 2022-384 a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme.

Donné à Crabtree, ce 17 janvier 2022

Pierre Rondeau

Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, greffier-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 17 janvier 2022 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 janvier 2022.

Pierre Rondeau